

quarante livres de blé par an. Or, en admettant l'existence de 271 moineaux par commune, il en résulterait que ceux-ci prélèveraient deux millions cinq cent mille hectolitres, à 25 fr. l'un, sur l'ensemble de la récolte, soit : 62 millions 500,000 fr. A ce compte, ces passereaux, bien qu'ils aient été chantés par Lamartine, nous reviendraient un peu cher.

Heureusement, il ne faut pas plus se fier aux adversaires de la race ailée qu'aux télégrammes prussiens. Les uns et les autres se valent, paraît-il, à l'endroit de la vérité. La brochure que j'étudie établit d'abord que quand bien même chaque moineau consommerait deux cents grains de blé par jour, cela ne donnerait pour l'année qu'un total de soixante-treize mille grains. Il y a seize mille grains dans un litre. D'où il résulte que chaque moineau, même au point de vue des accusateurs, ne consommerait qu'un peu plus de quatre litres et demie de blé par an, à 800 grammes l'un, soit un peu plus de 7 livres, au lieu de 40 livres. C'est donc une première réduction des cinq-sixièmes qu'on doit opérer sur la quantité de froment imputée à la nourriture du criminel.

En outre, il n'est pas admissible qu'un moineau absorbe 10 grammes de blé par jour. Les plus gloutons n'arrivent guère qu'à la moitié du chiffre, et encore ceux qui se sont trouvés à pareille fête se couchent-ils sans souper. Par conséquent, nous serons dans la vérité la plus stricte en divisant par deux la somme totale énoncée plus haut. M. l'abbé Decorde ajoute que ce préjudice ne peut être causé au cultivateur qu'à l'époque de la maturité de la moisson, c'est-à-dire, à peu près pendant quinze jours. Si nous admettons

que, pendant cet espace de temps, deux cent soixante et onze moineaux par commune consomment quotidiennement cent grains de blé, nous verrons que la valeur du dommage causé se doit estimer 22,781 francs.

Nous voilà bien des millions du début. Mais il faut achever l'argumentation.

Le moineau n'est pas un simple agrément, une parure des rues et des bois. Sa plume est grise ; sa voix n'a guère de roulades mélodieuses. Il est turbulent et criard. Il pille tout ce qu'il rencontre, et, à l'époque des semailles, c'est un véritable cosaque du Don à l'égard de la propriété. Par aventure, ce vice qui a conduit aux galères beaucoup de gens qui n'étaient pas moineaux, se change pour ceux-ci en une qualité réelle. Il leur permet de s'emparer de certains animaux nuisibles qu'ils ne détruisent point par vertu, mais par friandise, et à cause de l'excellence du plat.

Nous avons dans les campagnes un petit insecte dont il serait aisé de noircir la biographie ; car il passe son existence à faire le mal. A toutes les périodes de sa vie, il répand la désolation autour de lui. Sa femelle voyage sous terre ; à chaque étape, elle dépose un nombre d'œufs qui varie entre quinze et trente. De ces œufs sortent des larves qui pratiquent en tous sens des galeries dans le sol. Toutes les racines des environs, le pied des vieux arbres, les céréales, tout est rongé, anéanti. Les fraisiers principalement sont exterminés ; c'est l'abomination de la désolation !

Ces larves se transforment en nymphes vers le mois de juillet ; puis, au retour du printemps, la nymphe s'échappe de sa prison et exerce de nouveaux ravages, para-